Procès-Verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

L'an 2026 et le 5 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. POTRON Pierre, Maire.

Présents : M. POTRON Pierre, maire, M. VINADELLE Olivier, 1er adjoint, Mme STROEYMEYT Isabelle, 2e adjointe, M. PONCELET Francis, M. DOMMELIER Éric, Mme AUGUSTO Elvire, Mme GAUTHIEZ Karine, M. STROEYMEYT Didier

Absents excusés : Mme TAILLANDIER Delphine, Mme PONTOISE Sophie, M. TRISTANT Matthieu

Procurations : Mme TAILLANDIER Delphine pour M. POTRON Pierre
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 11 **Présents** : 8 **Votants** : 9

Date de la convocation : 21/05/2026

Date d'affichage : 21/05/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme STROEYMEYT Isabelle

SOMMAIRE

1. Validation du PV du conseil municipal du 9 avril 2026
2. Élection d'un grand électeur en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
3. Validation annule et remplace du Compte administratif 2025
4. Vote annule et remplace de l'affectation du résultat 2025
5. Décision modificative des budgets de fonctionnement et d'investissement
6. Délibération fixation des taxes locales
7. Délibération zone à protection forte
8. Liste de candidats à la commission intercommunale des impôts directs
9. Commission de contrôle des listes électorales
10. Bilan des commissions municipales
11. Commissions et groupes de travail de la communauté de commune de l'Argonne Ardennaise
12. Informations et questions diverses

Déroulement de la séance :

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Validation du PV du conseil municipal du 9 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2026 est validé à l'unanimité.

2. Élection d'un grand électeur en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Le conseil municipal procède à l'élection du grand électeur et de son suppléant pour les élections sénatoriales.

Le conseil municipal vote à bulletin secret :

Vote du **titulaire** : le seul candidat **Pierre Potron obtient 9 voix**

Vote du **suppléant** : le seul candidat **Olivier Vinadelle obtient 9 voix**

3. Validation annule et remplace du Compte administratif 2025

Une erreur a été observée par le Trésor Public lors du contrôle des comptes de la commune, à savoir une discordance de 4 682,75 € entre le compte de gestion (129 241,16 €) et le compte administratif (133 923,91 €) en recettes de fonctionnement. Par courrier du 3 juin 2026, il a invité la commune à régulariser la situation et à soumettre un compte administratif conforme au compte de gestion.

Après les travaux informatiques permettant de corriger les écritures qui sont à l'origine de l'erreur, le Compte Administratif 2025 est voté en **Annule et Remplace du vote lors du précédent conseil municipal**.

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Francis PONCELET, doit procéder au vote du compte administratif dressé par le Maire après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré s'il y a lieu.

Le Maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le président et délibéré par **8 voix Pour** - M Pierre Potron ne prenant pas part au vote :

Approuve le compte administratif Annule et remplace du budget pour l'année 2025.

4. Vote annule et remplace de l’affectation du résultat - 2026/30

Il est proposé de procéder à un **annule et remplace de la délibération de l’affectation du résultat 2025** pour donner suite aux erreurs détectées par le Trésor Public.

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l’exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l’exercice suivant.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Francis PONCELET ;

Le conseil municipal, après avoir ouï l’exposé de M. le président et délibéré par **8 voix Pour** - M Pierre Potron ne prenant pas part au vote :

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Fonctionnement :

– Résultat de l'exercice 2025 : 29 975,62 €

– Résultat de l'exercice précédent (2024) : 123 406,08 €

– Résultat à affecter : 153 381,70 €

Proposition d'affectation :

– Résultat de la section de fonctionnement reporté : 146 272,42 €

– Excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement (art. 1068) : 7 109,28 €

– Excédent de la section d'investissement reporté (R001) : 7 180,28 €

Décide d’accepter les propositions du maire dans les conditions exposées ci-dessus concernant l’affectation du résultat de l’exercice 2025.

5. Décision modificative des budgets de fonctionnement et d'investissement - 2026/31

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

Vu le budget primitif 2026 voté lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des ajustements aux crédits budgétaires de l'exercice 2026, afin de prendre en compte des dépenses nouvelles à inscrire en section de fonctionnement et les modifications corrélatives à la section d'investissement ;

M. le maire présente au conseil municipal la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES			
Chap.	**Article**	**Libellé**	**Variation DM**
11	615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	- 32 729,86 €
23	023	Virement à la section d'investissement	+ 32 320,00 €
6	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 409,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES			
Chap.	**Article**	**Libellé**	**Variation DM**
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 5 085,56 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 32 320,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES			
Chap.	**Article**	**Libellé**	**Variation DM**
16	1641	Emprunts en euros (remboursement du capital)	+ 91,22 €
21	212	Agencements et aménagements de terrains	+ 32 228,78 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré, à **l'unanimité** :

Approuve la décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2026 telle que présentée ci-dessus, portant notamment sur :

- Section de fonctionnement – dépenses : réduction de 32 729,86 € au compte 615228 et inscription de 32 320,00 € au compte 023 (virement à la section d'investissement) et inscription de 409,86€ au compte 66111 (intérêts de l'emprunt) ;
- Section d'investissement – recettes : inscription de 5 085,56 € au compte 001 (solde reporté) et de 32 320,00 € au compte 021 (virement de fonctionnement).
- Section d'investissement – dépenses : inscription de 91,22 € au compte 1641 (emprunts) et de 32 228,78 € au compte 212 (aménagements de terrains) ;

Dit que la présente décision modificative sera transmise à la Sous-Préfecture de Vouziers.

6. Délibération fixation des taxes locales - 2026/32

Le maire expose l'état de notification des taux d'imposition de 2025 des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de maintenir les taux 2025 pour 2026 ;

Vote les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) 36,94 %
- Taxe foncière (non bâti) 22,45 %
- Taxe habitation 16,46 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Décide de reconduire pour l'exercice 2026 les taux d'imposition votés ci-dessus, identiques à ceux de 2025.

7. Délibération zone à protection forte - 2026/33

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) propose à la commune d'instruire un dossier d'inscription au dispositif Zone de Protection Forte (ZPF) pour les parcelles suivantes :

Site	Section	N° Parcelle	Surface
Pelouse de Rinaveau	ZE	55	4,3790 ha
Ancienne sablière de Bar-lès-Buzancy	ZB	95	13,0892 ha
Ancienne sablière de Bar-lès-Buzancy	ZB	97	1,2872 ha

Le Maire présente le dispositif en indiquant qu'il n'engendrera aucune contrainte complémentaire à celles déjà en place puisque le CENCA pour la pelouse du Rinaveau dispose d'un bail emphytéotique et pour les anciennes sablières d'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Décide d'autoriser le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne à **déposer une candidature pour la labellisation** de deux sites naturels en **Zone de protection forte** au titre de l'article L. 110-4 du code de l'environnement.

8. Liste de candidats à la commission intercommunale des impôts directs

La communauté de commune de l'Argonne Ardennaise crée une commission intercommunale des impôts directs. Chaque membre de la communauté de commune doit nommer un candidat.

Il s'agit d'une commission qui est désignée en deux temps : une première liste de 40 noms établie par la Communauté de communes puis une sélection par la Direction des Finances Publiques pour arriver à la liste définitive de 20 membres.

Le Conseil Municipal, **nomme Didier Stroeymeyt** en tant que candidat de la commune à la commission intercommunale des impôts directs.

9. Commission de contrôle des listes électorales

Le conseil municipal établit la liste des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour rappel, le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière de listes électorales ne peuvent pas faire partie de la commission.

Les membres des deux listes présentes aux élections doivent être représentés.

Le Conseil Municipal **nomme les membres de la commission comme suit :**

INTITULE DE LA LISTE MAJORITAIRE	**NOM**	**Prénom**
COLLECTIF POUR L'INTERET DE LA COMMUNE	Taillandier	Delphine
COLLECTIF POUR L'INTERET DE LA COMMUNE	Tristant	Matthieu
COLLECTIF POUR L'INTERET DE LA COMMUNE	Augusto	Elvire
INTITULE DE LA SECONDE LISTE		
UNIS POUR BAR-LES-BUZANCY	Dommelier	Eric
UNIS POUR BAR-LES-BUZANCY	Pontoise	Sophie

10. Bilan des commissions municipales

Commission Fleurs et Entretien du village *(réunion du 28 avril 2026)*

– Déplacement des vasques.

– Plantation des fleurs : réalisée.

– Tonte : nette amélioration constatée, tour de village à effectuer avec le prestataire.

– Taille : tour du village à réaliser afin de détecter d'autres améliorations à réaliser.

Commission Communication *(réunion du 6 mai 2026)*

Communication vis-à-vis des habitants — supports envisagés :

– Flyer informations municipales pour les urgences.

– Bulletin périodique : 3 numéros par an.

– Feuille plastifiée incluant : informations liées aux aides disponibles (Maison des solidarités, FJEP, France Service) ; informations à destination des enfants.

– Page Facebook : Commune de Bar-lès-Buzancy.

Commission Gestion forestière *(réunion du 7 mai 2026)*

Bilan des parcelles :

– Parcelle 6, 7, 2A : sélection des frênes avec coupes d'ouvertures dans le sens de la pente pour extraire les fûts.

– Parcelle 2E : entretien à poursuivre jusqu'en 2027 conformément au cahier des charges du plan de relance.

– Parcelle 3/ZA28 : plantation réalisée, entretien de 1 à 3 ans à prévoir.

– Parcelle 5/ZB97 : coupes envisageables.

– Parcelle 4/ZB35 : quelques beaux arbres à récupérer.

– Parcelle 0A38 : non encore inscrite à l'ONF pour des raisons de lenteurs administratives — relance auprès de la Direction Territoriale réalisée en mai.

Commission Vie associative et solidarité *(réunion du 11 mai 2026)*

– Covoiturage pour les anciens : liste des bénéficiaires possibles (M. Lermuseau, Mme Duplessis, Mme Louis, M. et Mme Decombis, Mme Véron). Numéros à diffuser : Didier STROEYMEYT (portable) et Karine GAUTHIEZ (portable).

– Bulletin communal 3 fois par an, avec rubrique histoire du village (photos, anecdotes). Proposition de réunion autour d'un café pour mutualiser les informations le 20 juin à 14h.

– Organisation d'un repas élargi à l'ensemble des habitants ; repas des anciens.

– 4 associations recensées : La Baroise, Société de chasse La Bredouille, Société de pêche Le Barbeau, Argonne Manengouba.

– Proposition de faire participer les associations de Bar-lès-Buzancy aux réunions inter-associations de Buzancy.

– Table de ping-pong : acquisition à envisager en complément de l'installation d'un terrain de pétanque.

Commission Chemins et Travaux *(réunion du 29 mai 2026)*

– Gué : trouver des solutions afin de l'assécher pour mieux le nettoyer (solutions envisagées : location d'une pompe ou solution mécanique de déviation de l'eau).

– Terrain de pétanque : réalisation partielle en autofinancement, location d'une tractopelle (coût estimé ≈ 3 000 €).

– Tour de l'ensemble des panneaux de signalisation de la commune à réaliser avec M.Tulpin volontaire.

– Chemins : relevé des coordonnées de parcelles et des propriétaires riverains pour l'arrasage des accotements afin d'envoyer un courrier demain leur aide.

11. Commissions et groupes de travail de la communauté de commune de l'Argonne Ardennaise

Après une présentation du rôle des commissions et groupes de travail de la communauté de commune de l'Argonne Ardennaise par le Maire, les membres suivants du conseil municipal se portent volontaires afin de participer à ces réunions communautaires :

Commission / GT	Prénom	Nom
Commerce, Artisanat, Industrie et Energies	Pierre	Potron
Culture, sport et associations	Didier	Stroeymeyt
Culture, sport et associations	Isabelle	Stroeymeyt
Développement durable	Matthieu	Tristant
Finances et gouvernance	Pierre	Potron
Services aux habitants	Didier	Stroeymeyt
Services aux habitants	Elvire	Augusto
Tourisme	Didier	Stroeymeyt
Déchets ménagers	Pierre	Potron
Gestion de l'eau	Matthieu	Tristant

12. Informations et questions diverses

Démission de la secrétaire de mairie :

Le conseil municipal prend acte de la démission de la secrétaire de mairie, effective le 7 juin 2026.

Activité de castors :

Signalement d'un arbre abattu par des castors à côté du ruisseau, près du garage à Bar-lès-Buzancy.

Chemin de la Fontaine :

Constaté en mauvais état — à examiner avec les principaux utilisateurs M.Sommé et M.Tristant.

Foyer communal :

Travaux de rénovation envisagés (peinture, chauffage). Réintégration des locaux de la mairie au sein du foyer à l'étude. Réunion à réaliser à l'automne.

Sécurité incendie :

Ajout d'une bouche à incendie dans le village — dossier à instruire.

Voie Bar – Buzancy :

Point à examiner avec les parties concernées (conseil départemental, communauté de communes).

Gestion forestière – Coupes Fedel :

Coupes ONF en cours, bientôt terminées.

Décision de vente des arbres de la parcelle ZI17 à Fedel pour un montant de 2 700€.

Parcelles peupliers ZB97 et ZB35 : mise en vente prévue en 2027.

Voirie – Parapet de pont :

Plainte déposée — demande de devis à lancer.

Tarif de l'eau :

Communication à prévoir auprès des habitants.

Salle des fêtes :

Désignation d'un responsable pour la gestion des tables, chaises et du mobilier, Francis Poncelet et nommé responsable, en cas de congés il sera remplacé par Francis Potron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Récapitulatif des délibérations :

N° Délibération	Objet de la délibération
2026/29	Validation annule et remplace du Compte administratif 2025
2026/30	Vote annule et remplace de l'affectation du résultat
2026/31	Décision modificative des budgets de fonctionnement et d'investissement
2026/32	Délibération fixation des taxes locales
2026/33	Délibération zone à protection forte

Le Maire, Pierre POTRON	La secrétaire de séance, Isabelle STROEYMEYT